Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629063-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents (25) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (4) : M. NOIRBENT (pouvoir à M. CONAN), M. SIMON (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme LE BRETON).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/063 Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que les conseils municipaux doivent désigner les représentants de leur commune au sein de commissions communautaires et notamment la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT).

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération doit mettre en place une CLECT dans le cadre des compétences qu'elle est amenée à exercer.

La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition par un vote à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Marie-Christine ETTINGER comme représentante de la commune d'Elven au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'intercommunalité.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 2 juillet 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 03/07/2026
Qualité : MAIRE

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444